

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-31

ARRETE DU MAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE

MARCHES PUBLICS

5.5 – Délégation de signature

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales selon lequel le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,

Vu l'arrêté n° AG-2026-04 de délégations de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux en date du 20 mars 2026,

Considérant que, dans un souci de bonne gestion communale, il convient de déléguer la signature du Maire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, pour la durée du mandat, à Madame Christelle DENEUVILLE, Conseillère Municipale Déléguée pour :

- Les courriers pris en application des articles R.2181-1 à R.2181-4 du code de la commande publique (rejet de candidature, rejet d'offre, motifs du rejet, nom de l'attributaire et motifs du choix, date de signature, informations relatives au déroulement de la négociation ou du dialogue, caractéristiques de l'offre retenue) ;
- Les courriers pris en application des articles R.2185-1 et R.2185-2 du code de la commande publique (procédure sans suite) ;
- Les courriers relatifs aux procédures de marchés publics et de délégation de service public ;
- Les conventions constitutives de groupement de commandes.

Article 2 : Les actes dressés comporteront uniquement le nom et la signature de l'élu, précédé de la mention « pour le maire ».

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville,
- Notifié à l'intéressée,
- Transmis au sous-préfet de Dunkerque,
- Transmis au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Reçu en Sous-Préfecture le 27 MARS 2026
Mis en ligne sur le site de la Ville le 27 MARS 2026

Fait à GRAVELINES, le 26 mars 2026
Le Maire,



Bertrand RINGOT